

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture  
et de l'alimentation

## **Avis relatif à la demande d'enregistrement en appellation d'origine protégée de la dénomination « Huile d'olive de Provence »**

La protection nationale transitoire accordée à la dénomination « Huile d'olive de Provence » par [l'arrêté du 21 février 2018](#) relatif à l'appellation d'origine contrôlée « huile d'olive de Provence », prend effet au 28 mai 2018, date de dépôt de la demande d'enregistrement en appellation d'origine protégée auprès de la Commission européenne.